Commission paritaire pour l'intermédiation en services **CP 341**

bancaires et d'investissement CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 17 Mars 2021 RELATIVE À L'ASSIMILATION DES JOURS DE CHÔMAGE TEMPORAIRE, CHÔMAGE

TECHNIQUE ET CHÔMAGE ÉCONOMIQUE

POUR LE CALCULS D'AVANTAGES **EXTRA-LÉGAUX ET CERTAINS**

AVANTAGES LEGAUX Préambule Afin de minimiser l'impact sur les

avantages extra-légaux des travailleurs mis en chômage économique, chômage temporaire et chômage technique suite la crise liée au Covid19, partenaires sociaux ont décidé de conclure une convention collective de

travail afin d'assimiler ces jours de chômage temporaire, chômage technique et chômage économique pour le calcul de certains avantages extra-légaux et certains avantages légaux.

Champ d'application

Article 1

La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et travailleurs ressortissant à la Commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires

Eco-chèques

132995/CO/341)

et d'investissement.

Article 2

Pour l'octroi des éco-chèques payés lors du mois de juin, tel que prévu par la CCT du 3 février 2016 concernant les éco-chèques (n° enregistrement les jours de chômage temporaire, chômage technique et de chômage économique sont assimilés à des jours de travail pour le calcul de du montant des éco-chèques.

13eme mois

Article 3

Pour l'octroi du treizième mois payé en 2021, tel que prévu par la CCT du 9 juillet 2015 relative à la gratification (n° d'enregistrement annuelle 128836/CO/341), modifiée par la CCT du 25 février 2016 (n° enregistrement 132780/CO/341) les jours de chômage technique et de chômage économique

calcul de

sont assimilés à des jours de travail

la période

et

les

pension d'assurance

hospitalisation

pour

le référence.

Article 4

Assurances

employeurs

dans

leurs

complémentaire

hospitalisation.

groupes

prendront

de

dispositions nécessaires au niveau des entreprises pour que les périodes de de chômage temporaire, de chômage technique et de chômage économique n'aient pas d'impact sur les droits des

travailleurs concernés tel que définis

plans

rémunération et de Vacances vacances

et

Article 5

congé et du temps de congé pour l'année de service 2021, les jours de chômage technique et économique sont assimilés à des jours de travail.

Aux fins du calcul de l'indemnité de

Dispositions finales

Article 6

Conformément à l'article 14 de la loi décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires, en ce qui concerne la signature de cette convention collective de travail, les personnes signatures des qui concluent au nom des organisations de travailleurs d'une part et au nom des

organisations d'employeurs d'autre part, sont remplacées par le procèsverbal de la réunion approuvé par les membres et signé par le président et le

la

de

Validité

Article 7

secrétaire.

travail est conclue à durée déterminée elle entre en vigueur le 1er janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2021.

Elle peut être dénoncée moyennant un

La présente convention collective

préavis de trois mois. préavis est adressé par lettre recommandée à la poste au Président

Commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement.